

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VIRIEU LE GRAND

Séance du 7 mars 2025, 18h

nbre de membres :
afférents au
conseil : 15
en exercice : 15
qui ont pris part à la
délibération : 13
13 Pour

Date de la convocation
03/03/2025
Date d'affichage
03/03/2025

Présents : Mme VALLIN Yvette ; Mme BOUVIER Laetitia ; M. WITKOWSKI Yves (départ à 20h30) ; Mme DEMITRES Rolande (arrivée à 18h25) ; Mme GIRERD Huguette ; M. PAILLÉ Florent ; Mme BOUCHISSE Corinne ; Mme MARIETTAZ Anne ; Mme LACHENAL Béatrice ; M. FAVRE Guy.

Absents excusés : M. MORNIEUX Christian (procuration donnée à PAILLÉ Florent) ; M. DONIO Frédéric (procuration donnée à VALLIN Yvette) ; M. MERINI Jean-Claude (procuration donnée à GIRERD Huguette) ; Mme CHATILLON Tiphanie (procuration donnée à WITKOWSKI Yves – départ à 20h30) ; M. SURGERE Clément (procuration donnée à DEMITRES Rolande)

Secrétaire de séance : Mme BOUCHISSE Corinne

Objet de la délibération : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Affaire n°1/2025

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2,

Vu la délibération du 6 décembre 2024 déterminant le nombre d'adjoints au Maire à 3,

Vu la démission du 2^{ème} adjoint au Maire, Mme GILARDINO Lamia en date du 13 décembre 2024,

Considérant que le mandat restant est restreint,

Mme le Maire propose de réduire le nombre d'adjoints à deux.

Il convient donc de faire remonter le 3^{ème} adjoint à la place de 2^{ème} adjoint.

Le Conseil Municipal, après discussion, à la majorité :

- **ACCEPTTE** la proposition,
- **INDIQUE** que le 3^{ème} adjoint remonte d'une place,
- **DECIDE** que le nombre d'adjoints au Maire est fixé à deux.

Fait et délibéré.
Mme le Maire,

Y. VALLIN.

